



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Lancement de la communauté tarifaire vaudoise**

**La communauté tarifaire vaudoise entrera en vigueur le 12 décembre 2004. Quatrième du genre en Suisse, elle permettra d'acquérir des abonnements et des billets pour des zones et non plus en fonction du mode de transport (bus, métro ou train). Ainsi, c'est à 400 kilomètres de lignes de bus, de métros et de trains que l'utilisateur aura désormais accès, sur une région de 600 km<sup>2</sup>. La communauté tarifaire touchera plus de 300'000 habitants, ce qui représente la moitié de la population du canton.**

La communauté tarifaire vaudoise entrera en vigueur le 12 décembre prochain. Elle apportera une simplification notable de la billetterie des transports publics pour les 300'000 habitants touchés par un réseau représentant plus de 400 kilomètres de lignes de bus, de métros, et de trains. Celui-ci s'étend en effet de Morges à Moudon, de St-Saphorin à Thierrens et d'Ouchy à Essertines-sur-Yverdon.

Cette nouvelle offre - appelée " Mobilis " - a été élaborée sous la conduite du Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud. Elle remplacera tous les titres de transports des cinq entreprises partenaires, à savoir : les CFF, les transports publics de la région lausannoise (tl), les transports publics morgiens (TPM), CarPostal et le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).

Mobilis permettra ainsi de se déplacer librement dans la ou les zones choisies avec tous les moyens de transports publics, en les combinant à volonté. Il suffira de choisir son lieu de destination, le nombre de zones à parcourir et le type de billet ou d'abonnement souhaité. Mobilis porte sur 750 arrêts de transports publics, 8 lignes de trains, 32 lignes de bus urbains, 29 lignes de bus régionaux, 2 lignes de métro, les véhicules Publicar, les Taxibus et le service Pyjama.

D'un point de vue financier, le manque à gagner pour les entreprises de transport partenaires (achat, par les usagers, d'un seul billet au lieu de deux à trois auparavant)

est estimé au total à 1,9 million de francs. Ce montant sera couvert par le Canton (70%) et par les communes concernées (30%). Une augmentation globale des recettes de 5% est toutefois escomptée, et sera réinvestie dans le développement des réseaux.

La démarche ayant abouti à Mobilis s'inscrit dans un processus amorcé depuis plusieurs années par le Département des infrastructures, qui vise à une amélioration de l'offre de transports publics permettant - à terme - de représenter une réelle alternative au transport individuel motorisé. Parmi les projets ou réalisations en cours figurent notamment la construction du métro m2 ou l'extension du réseau ferroviaire express vaudois (REV).

Pour plus d'informations : [www.dinf.vd.ch](http://www.dinf.vd.ch)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2004

DINF, M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, tél. 021 316 73 70 M. Roger Perrin, responsable marketing tl, tél. 021 621 04 41

Cp communauté tarifaire 01.07.04  
ppt CT